

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, le Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté la résolution numéro 2022-12-393 concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023.

La tenue des séances ordinaires du Conseil municipal débuteront à 19h, en alternance à la salle communautaire de la Maison LeGrand et au Centre multifonctionnel de Gascons, sauf pour celles du 12 juin et du 11 septembre 2023 qui seront tenues au Club de l'Âge d'or "Three Stars", sauf avis contraire dans l'éventualité où les consignes sanitaires en vigueur du gouvernement du Québec ne permettent pas la tenue des séances du conseil à ces endroits.

Lundi 16 innuin 2022	
Lundi, 16 janvier 2023	salle communautaire de la Maison Legrand
Lundi, 13 février 2023	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 13 mars 2023	salle communautaire de la Maison Legrand
Mardi, 11 avril 2023	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 8 mai 2023	salle communautaire de la Maison Legrand
Lundi, 12 juin 2023	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Lundi, 10 juillet 2023	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 14 août 2023	salle communautaire de la Maison Legrand
Lundi, 11 septembre 2023	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Mardi, 10 octobre 2023	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 13 novembre 2023	salle communautaire de la Maison Legrand
Lundi, 11 décembre 2023	Centre multifonctionnel de Gascons

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 13^{ième} jour de décembre 2022

Yan Ritchie, greffier-trésorier